



La plupart des enfants autistes continuent d'être tenus à l'écart de l'école

Le 2 avril, à l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation à ce trouble du développement, un collectif se mobilise pour que s'applique la loi

Education

En ligne de mire : la Journée mondiale de l'autisme, samedi 2 avril. « *Ne laissons pas 80 % des enfants autistes à la porte de l'école. Ils ont besoin d'apprendre comme les autres.* » Regroupées dans le Collectif Autisme, les principales fédérations et associations de familles d'enfants atteints de ce trouble envahissant du développement lancent une large campagne de sensibilisation.

Selon les estimations du collectif, sur quelque 80 000 à 90 000 enfants en âge d'être scolarisés, moins de 20 % ont accès à l'école ; environ 30 % seraient accueillis en institut médico-éducatif ou en hôpital de jour, où la prise en charge, considèrent les associations, est le plus souvent inadaptée ; et plus de la moitié n'ont pas de solution. « *Ils sont privés du droit fondamental de tout enfant à recevoir une éducation appropriée à ses besoins* », dénonce le collectif.

« *En dépit de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, censée renforcer la scolarisation des enfants handicapés, la plupart des enfants autistes continuent d'être tenus à l'écart de l'école* », considère le collectif composé des associations Autistes sans frontières, Autisme France, Asperger Aide France, Pro Aid Autisme et Sésame Autisme.

La loi prévoit que tout enfant ou

adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé doit être inscrit dans un établissement scolaire de son quartier. Il peut ensuite être accueilli dans un autre établissement selon le projet personnalisé de scolarisation.

« *Je comprends la détresse des parents qui voient les portes de l'école se refermer. Pourtant, depuis la loi de 2005, d'énormes progrès ont été faits dans l'accueil des enfants handicapés* », a déclaré lundi 28 mars au Monde Luc Chatel, le ministre de l'éducation nationale, qui fait état d'une augmentation de 45 % d'enfants handicapés accueillis en classe.

Ils étaient 145 000 avant la loi, on en compte 200 000 cette année.

Plus spécifiquement, « *l'accueil des enfants autistes à l'école est passé de 2 000 enfants avant la loi de 2005 à 16 000 aujourd'hui. Il s'agit d'un effort sans précédent, même s'il reste beaucoup à faire* », souligne M. Chatel. Ce dernier fait valoir que le budget pour l'accueil des enfants en situation de handicap a été préservé (+13 % pour 2011-2012) et que 72 nouvelles classes d'intégration scolaire viennent d'être créées.

65 000 livrets

Selon un sondage OpinionWay réalisé pour le Collectif auprès de 1 028 personnes et de 325 enseignants, plus des trois quarts des personnes interrogées considèrent

que l'éducation nationale a l'obligation de scolariser les enfants autistes (83 % des enseignants). Mais seuls 18 % des enseignants et 29 % du grand public considèrent une classe ordinaire comme meilleur espace d'accueil.

La plupart préfèrent un accueil en établissement médico-éducatif ou médico-social. Les principaux freins à l'accueil d'un enfant autiste dans une classe ordinaire étant le manque de formation des enseignants et de moyens humains.

A cela, le ministre de l'éducation nationale fait valoir que 5 000 auxiliaires de vie scolaire accompagnent des enfants autistes dans les classes et qu'un module de formation spécialisé dans l'autisme a été

créé dans les plans de formation départementaux à destination des enseignants. « *La question de la formation de nos auxiliaires de vie scolaire reste un point de faiblesse. Nous allons tout faire pour y remédier* », poursuit M. Chatel. En outre, un guide spécifique est disponible sur le site du ministère. « *Nous souhaitons conserver le rythme de 10 000 enfants supplémentaires en situation de handicap accueillis chaque année* », conclut le ministre.

Le Collectif Autisme prévoit la diffusion de spots télévisés et l'envoi de 65 000 livrets pour sensibiliser les responsables et enseignants dans les écoles, les collèges et les lycées. ■

Martine Laronche

